



# FONER

## FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER



Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008

*Le Directeur Général*

### COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01./FONER/DG/PBN/DR/SPD/RJK/2026

Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) porte à la connaissance de tous les opérateurs économiques( Personne physique ou morale) et propriétaires de véhicules dont le poids total en charge **excède 3,5 tonnes** conformément aux dispositions de l'article **16 de la loi n°08/006-A** du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds d'Entretien Routier, que la campagne de recouvrement spontané de la **Redevance Annuelle sur la Charge à l'Essieu (RACE)** pour l'exercice 2026 est officiellement lancée ce jeudi 28 mai 2026 sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, La date limite de paiement est impérativement fixée au **29 juin 2026** suivant les taux fixés par l'arrêté interministériel n°09/CAB/MIN-ITPR/002/KM/2009 du 06 mars 2009, n°CAB/MIN-FINANCES/DTS/2009 du 06 mars 2009, n°001/CAB/MIN/ECONAT&COM/2009 du 06 mars 2009, n°409/CAB/MIN/TVC/007/ du 06 mars 2009 portant fixation des taux, montants et modalités de perception des ressources du FONER.

Cependant, dans le souci de simplifier la procédure de déclaration, le **FONER** encourage vivement les redevables à privilégier la souscription en ligne sur le portail [www.foner.cd](http://www.foner.cd) pour remplir le formulaire en quelques clics.

Par ailleurs, Il informe les redevables concernés que les formulaires sont également disponibles en téléchargement sur le site web ou peuvent être retirés physiquement au **Siège National à Kinshasa**, dans nos **Directions Provinciales**, ainsi que dans toutes les **Antennes du FONER** à travers le pays.

Il sied de rappeler strictement que le paiement s'effectue exclusivement par voie bancaire, sur les comptes du **FONER** dont les coordonnées figurent sur le formulaire de déclaration. **Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**

Passé le délai, des pénalités de retard et des majorations seront appliquées conformément à la législation en vigueur.

Aussi, pour accompagner les redevables dans les démarches ou pour toute question technique, un Call Center est mis en service :

Téléphone 📞 : +243 996 081 191

E-mail 📧 : [race@foner.cd](mailto:race@foner.cd)

**« Garantir la durabilité de nos routes est un devoir collectif. En payant votre RACE, vous financez directement la maintenance du réseau routier national pour une RDC plus forte et mieux connectée »**



Pierre BUNDOKI NDONGALA

Fait à Kinshasa, le 8 juin 2026